

En résumé

Les lois du 5 mars 2014 et du 5 septembre 2018 renforcent considérablement les obligations en matière d'entretien professionnel.

Pour chaque salarié, dans toutes les entreprises quelle que soit leur taille, l'entretien lui permettra d'être acteur de son évolution professionnelle.

Il remplacera les différents entretiens existants aujourd'hui et sera mis en place tous les deux ans avec un bilan d'étape tous les 6 ans.

Il devient donc un droit pour le salarié.

Cet entretien n'est pas seulement une révision de l'entretien professionnel tel qu'il existait depuis 2004, mais instaure une discussion sur l'évolution professionnelle du salarié en terme de qualification et d'emploi, avec une obligation de résultat.

Appréhender cet outil managérial devient donc un enjeu stratégique pour l'entreprise.

Objectifs :

Maîtriser le cadre réglementaire relatif aux entretiens professionnels.

Identifier les spécificités de l'entretien professionnel.

Collaborer à la définition des supports de préparation et d'animation des entretiens professionnels.

Synthétiser les données issues des entretiens professionnels.

Exploiter les résultats des entretiens professionnels.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour cette formation.

Participants :

Dirigeant TPE/PME, responsable RH, manager.

Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

Intervenants :

Cette formation est animée par un consultant formateur spécialisé en management et ressources humaines.

Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

Le contenu

390 €
Net de taxe par personne

P3 ENTRPRO 13-J22


1 jour, soit 7 heures


Formation avec
mobile learning
intégré

Dates et villes

Grenoble - 04 76 28 29 28

Sessions à venir - Nous contacter



1. Définition et enjeux de l'entretien professionnel

Cadre juridique de l'entretien professionnel.

Situer les enjeux et les spécificités de l'entretien professionnel (objectifs, différences avec l'entretien annuel...).

Périodicité.

Sanctions en cas de non mise en œuvre.

2. Les étapes de la préparation et de la réalisation des entretiens professionnels

La planification des entretiens.

L'information aux instances représentatives du personnel.

L'obligation d'information aux salariés.

La logistique de l'entretien professionnel .

La convocation du salarié.

La préparation de l'entretien.

Le déroulement d'un entretien professionnel.

les thèmes à aborder lors de l'entretien professionnel.

Le support.

Le suivi de la réalisation des entretiens professionnels.

3. Assurer le suivi, la traçabilité et la synthèse des entretiens professionnels

S'assurer de la récupération des trames renseignées des entretiens professionnels.

Analyse des entretiens professionnels : élaboration et renseignement d'une grille de synthèse et d'analyse.

Etablir le bilan général des entretiens professionnels.

De l'analyse des entretiens professionnels à la construction du plan de développement des compétences : organiser le recueil des besoins de formation grâce aux modalités de mise en œuvre de l'entretien professionnel.

La mise en place de grilles de compétences.

Les autres exploitations des entretiens professionnels : mobilité, rémunération, GPEC...

Le classement des comptes rendus d'entretien.



Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation conformément aux éléments présentés. Pédagogie interactive et pratique : partage d'expériences à travers des cas concrets, entraînements à la conduite d'entretien.

Cette formation est accompagnée d'un module de mobile learning gamifié accessible en ligne pendant 2 mois.

L'objectif du mobile learning est de compléter la formation en face à face ou à distance via des activités courtes, ludiques et engageantes depuis un smartphone, une tablette ou un pc où vous voulez et quand vous voulez.

L'assimilation des notions est favorisée par un format court, répété et surtout gamifié, sur une période de temps déterminée. Cette gamification est particulièrement efficace pour favoriser l'apprentissage. C'est l'ancrage mémoriel assuré.

Moyen d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Une évaluation des acquis sera réalisée par le formateur.

Elle permettra d'attester de l'acquisition des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation..

Suivi de l'action

Lors de l'exécution de la formation, une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

Partenaires



5 - 7 Place Robert Schuman - 38000 Grenoble - France
T. 04 76 28 29 28 - F. 04 76 28 29 78 - cciformation@grenoble.cci.fr
www.cciformation-grenoble.fr
Siret : 183 830 017 00236 - Code NAF : 8532Z

